

Comité de Pilotage Grand Lac de Naussac

20/02/17 à 14h CCHA

Ordre du jour :

- Présentation du projet d'esquisses d'aménagement du sentier de digue à digue par Alain Freytet
- Retour et explications du projet œuvre d'art par Jean-Marie Bénézet et le groupe commanditaire
- Demande d'avis du COPIL sur 2 dossiers proposés par la CCHA : Devenir du centre nautique et projet de création de fiches randonnées.
- Mise au point sur l'avancement de la convention avec l'Etablissement Public Loire

Membres présents :

- Monsieur Guy MALAVAL – Président du COPIL
- Monsieur Alain GAILLARD – Maire délégué de Naussac-Fontanes
- Monsieur Jean-Louis BRUN – Maire de Fontanes
- Monsieur Yann CHEYREZY – Animateur du projet Grand Lac – CCHA
- Monsieur Yves BERTUIT – Direction Départementale des Territoires de la Lozère
- Madame Isabelle CAVALIER – Directrice de l'Office du Tourisme de Langogne
- Monsieur Guillaume DELORME – Conseil Départemental de la Lozère
- Monsieur Laurent CAILLAUD – Etablissement Public Loire barrage de Naussac
- Madame Caroline BASCOUL – RELANCE
- Madame Aude CHARMASSON – Chambre d'agriculture de la Lozère
- Monsieur William AUDEBERT – Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère
- Monsieur Bénilde ROMEUF – Chambre des métiers et de l'artisanat de la Lozère
- Monsieur Patrice ZOUAGUI – Association e-Langogne / Les Terrasses du lac
- Monsieur Christian DEFAY – Association « lac de Naussac en Gévaudan »
- Madame Sophie DELAFONTAINE - Association « lac de Naussac en Gévaudan »

Membres excusés :

- Monsieur Gérard SOUCHON – Président de la CCHA
- Monsieur Olivier DENOUAL – Conservatoire du littoral

Membres invités :

- Monsieur Jean-Marie Bénézet – Fondations de France
- Monsieur Alain FREYTET – Paysagiste
- Madame Laurence VIALA – Chambres d'hôtes

- Madame Bernadette MOURGUES – Groupe commanditaire œuvre d’art, Conseillère municipale
- Madame Eugénie BRAJON – Agricultrice membre groupe commanditaire œuvre d’art

1- Présentation du projet d’esquisses d’aménagement réalisé par Alain Freytet sur le sentier de digue à digue

Mr Freytet présente le compte rendu du travail réalisé sur le terrain début Janvier. Il rend compte de manière générale de l’état actuel du sentier et des aménagements à réaliser pour consolider ce chemin.

Rappel : La digue du Cheylaret va être traitée par les services du Conseil Départemental 48.

Le chemin sera calibré à 1,50m → destiné à être un chemin de promenade avec un revêtement identique au tour du petit lac actuellement aménagé.

Il passe à 80/90% sur des propriétés EPL : Nécessité de la convention avec l’EPL pour engager des travaux.

3 séquences : De la digue du Mas d’Armand jusqu’au début de la base nautique / Base nautique / De la fin de la base nautique jusqu’à la digue du Cheylaret.

Plusieurs objectifs avec l’aménagement de ce parcours :

- Retrouver une relation naturelle au lac que l’on peut retrouver sur différentes parties du lac.
- Eviter le croisement avec les voitures : le chemin ne doit pas croiser de parking ou de route carrossable. De même, l’idée est évoquée de planter des arbustes pour cacher les zones de parking ou de route (notamment au niveau des terrasses du lac).
- Dégager des points de vue sur le lac
- Assurer une continuité de la promenade après le petit lac

Le positionnement des jeux d’enfants est pour le moment envisagé vers la digue du Mas d’Armand.

De même, il y a un travail à effectuer (plantations d’arbres notamment) pour « masquer » la plateforme.

Remarque de Mr Zouagui : Le tas de pierre devant le camping est très gênant, nécessité de l’enlever rapidement.

Focus sur l’aménagement de la digue du Cheylaret : Intervention de Guillaume Delorme du Département :

Pas de passage piéton sur RD possible, seulement en agglomération → renvoi à la problématique de l’arrivée du chemin sur la digue du Cheylaret. Aménagement d’un petit mur en bord de route qui permet de pouvoir garder la continuité du chemin de digue à digue.

Problématique de la barrière routière : nécessité de la déplacer pour pouvoir laisser passer les piétons.

A.Freytet nous détaille le plan de financement :

183 854,00 € HT

220 624,80€ TTC

Plusieurs questions ou remarques sont données à la suite de cette présentation :

- Nécessité de voir comment aménager la zone d'accès de mise à l'eau au niveau de la base nautique car problématique à l'heure actuelle.
- Zone de baignade : Accès doit être facilité depuis le nouveau parking pour les poussettes, les personnes âgées...
- La question se pose du lien que l'on peut réaliser entre le chemin et l'accès au jardin public de Naussac, et plus globalement vers Naussac et Langogne.
- L'enveloppe budgétaire prévue par le Département d'ici fin 2017 sera utilisée pour la réalisation de ces esquisses.
- Proposition de concassage pour installer une petite zone sablée pour la baignade sous la base nautique.
- Durée des travaux prévue de 2 à 3 mois environ.

Il n'y a aucun usage agricole sur ces terrains, car la route coupe l'accès. Il y a pourtant un gros potentiel. La commune de Naussac fauche et broie les prairies, sans valorisation fourragère derrière. Alain FREYTET précise qu'il est possible de faire un appel pour un berger qui ferait paître ses moutons. Il n'y aurait ainsi pas de clôtures à poser.

Eugénie BRAJON indique qu'elle est sceptique sur les réponses.

Mr FREYTET indique qu'un appel de ce type a été fait au Lac de Vassivière et un berger a été trouvé.

2- Retour et explications du projet œuvre d'art par Jean-Marie Bénézet et le groupe commanditaire

M. Bénézet a remercié M. Malaval d'avoir convié des commanditaires et le médiateur de la commande artistique à ce comité de pilotage et ce sur une initiative de Mme Cavalier.

Le double objectif de cette commande artistique a été rappelé, soit, comme indiqué sur le cahier des charges de cette commande rédigé le 6 décembre 2016, de répondre, selon le souhait des socio-professionnels du tourisme à l'origine du projet Grand lac, à un besoin d'attractivité, de communication. Il est aussi de répondre au besoin d'identification dont souffre cet endroit depuis la réalisation de cette vaste retenue d'eau. Ceci afin de favoriser la connaissance et le développement de ce territoire de pleine nature.

C'est pour cela et qu'à l'initiative d'une commanditaire, il est projeté d'installer une œuvre d'art remarquable sur le bateau, élément phare initialement du projet grand lac et selon de prolonger cette création en ponctuant les chemins et sentiers qui depuis les quatre pontons permettront la découverte des sites alentour, par l'installation d'œuvres à fonction d'usage, signalétique par exemple, ou pas.

Les aménagements se feraient donc notamment sur le bateau en priorité.

Pour se faire avant de financer l'étude d'un artiste il est nécessaire pour la fondation de France de s'assurer de l'engagement du comité de pilotage Grand lac sur le financement et la recherche de financement pour la réalisation de cette œuvre, notamment en coordonnant la création de l'artiste avec la réalisation du bateau.

Le manque de convention avec EPL, élément empêchant pour la commande artistique comme pour l'aménagement paysager, a été rappelé.

Réponse de Mr.Malaval :

La volonté reste bien présente de la part de la CCHA de poursuivre sur l'idée de l'œuvre d'art mais sans sans une réelle assurance car le problème persiste toujours avec cette convention EPL.

Question sur le type de bateau à choisir, sur l'engagement de l'étude économique ?

Réponse de Mr. Malaval :

On ne peut pas se permettre d'engager des fonds publics pour financer un projet qui n'a pas d'assurance d'être poursuivi (au regard de la convention EPL).

Proposition de Mr. Bertuit :

Possibilité dans le contrat de ruralité de faire intervenir Atout France pour engager une étude sur le projet économique global. Présentation de leur démarche possible si demande du COPIL.

Avis favorable de rencontre sous réserve de validation économique par la CCHA.

3- Avis sur le devenir du bâtiment « centre nautique »

Situation actuelle :

- Location VTT/Canoë et cours de voile
- Location appartements saisonniers

Proposition de Mr Defay : Faire un appel d'offre national si on reste dans un but de garder la location du centre nautique.

Questionnement pour savoir si on a un intérêt ou non à garder ce centre nautique ?

Réponse de Mme Cavalier : La Zone peut être réaménagée en centre d'information, en un lieu vitrine du lac, site de vente de billets pour le bateau → reflète la beauté du lac, on est sur une zone essentielle pour le reflet du lac.

De manière générale, souhait de garder le centre nautique pour en faire réellement un centre d'intérêt majeur.

G.Delorme : La décision doit être prise avant l'été de savoir ce qu'on fait du bâtiment (question liée au bateau notamment) : possibilité de reconduire temporairement pour une année provisoire la location de ce bâtiment.

→ Avis favorable du COPIL pour maintien de cette zone dans une optique d'accueil et d'information, de support nautique ou de site de vente de billets pour le bateau. A voir pour l'appel d'offre, à ouvrir au niveau national si elle est effectuée.

4- Avis du COPIL sur le support pour les petites randonnées

Questionnement d'Isabelle Cavalier sur la nécessité de compléter l'offre proposée (13 PR) car actuellement insuffisante pour l'OT.

Logo de la CCHA n'est pas porteur d'un territoire donc ne doit pas être intégré dans la démarche.

Interroger le conservatoire concernant le sentier du côté de Naussac-Fontanes car les acquisitions sont en cours, et ce sentier pourrait être intégré au projet global.

Un avis favorable est émis par le COPIL avec un désir de rajouter quelques circuits pour compléter l'offre de randonnée sur le territoire.

5- Points divers

a) Point sur les relations entre CCHA et EPL

Rappel de Mr Malaval sur les différents courriers envoyés par la CCHA à l'EPL :

- 15/12/16 : La CCHA a rédigée une délibération pour la mise en œuvre de la convention entre CCHA et EPL.
- 28/12/16 : Délibération envoyée au CD48 et au Préfet.

Une proposition de convention avait été établie en 2008 par l'EPL. Cette convention ne règle pas tous les problèmes pour la CCHA.

Y.Bertuit : Une lettre va être envoyée par le préfet pour un rendez-vous entre le Préfet et l'EPL.

Egalement une lettre va partir du CD48 vers l'EPL pour soutenir la démarche Grand Lac.

Rencontre tripartite envisagée par la suite.

b) Questionnement sur le projet d'aménagement à Palhères

Demande d'avis du COPIL pour valider l'intégration du projet d'aménagement de la zone de Palhères sur les communes de Rocles et de Naussac dans le projet Grand Lac → Avis favorable.

c) Rappel sur la baignade

Nécessité de proposer une zone déclarée sur le grand lac pour répondre à une nécessité d'offrir une alternative de baignade en cas de fermeture sur le petit lac.

Ce site de baignade se situera en zone urbanisée à plus de 200 mètres de distance, il n'y a donc pas d'incidence sur l'activité agricole.

Une réunion doit être programmée avec l'ARS et la DDSPP pour mettre en place une zone de baignade.

